



CONSULTATION ÉCRITE (En raison de la pandémie de la COVID-19)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1651

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 334

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, lors de sa séance du 23 août 2021, a adopté le premier projet de règlement numéro 1651 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'élargir les possibilités de mise en marché des produits agricoles résultant de l'exploitation agricole sur place** ».
2. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 7.5.1.5 du règlement de zonage numéro 334 concernant les kiosques de vente de produits alimentaires pour la vente de produits agricoles et d'y prévoir les conditions quant à l'emplacement des kiosques, aux normes pour un kiosque détaché et un kiosque intégré à un bâtiment accessoire ou intégré à l'habitation du producteur, à la superficie totale maximale de l'ensemble des kiosques et aux enseignes.
3. Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité et les dispositions s'appliquent plus particulièrement aux zones agricoles de la Ville et certaines zones où l'affectation agricole ou un code d'utilisation des biens-fonds agricole est autorisé. Ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 23 août dernier, de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ce premier projet de règlement numéro 1651, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit **au plus tard le 16 septembre 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- **Par courriel :** ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- **Par la poste :** **M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière**
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Ce premier projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.becancour.net sous la rubrique « Citoyens – Avis publics ».

Si vous n'avez pas accès à Internet et pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 1^{er} septembre 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville